

Mairie de La Breille Les Pins
(49390)



Arrondissement de Saumur
☎ 02 41 52 02 82
e.mail : mairie.la-breille-les-pins@wanadoo.fr

Le mercredi 28 septembre 2022

Destinataires : PONCET Armelle, VARIN Philippe , GIRARD Dominique, GIGNON Christophe, JOREAU Isabelle, FOURMOND Mireille, FREMONT Yvonne, VIRIEUX Marie-Claire, CHARRIER Olivier, BRUÈRE Frédéric , MARTIN Magalie, AGRELO Vincenzo, MAYER Anne,

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la réunion du conseil municipal qui se réunira en session ordinaire :

**Le mardi 4 octobre 2022
A 19h00
Salle de la mairie**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire



Armelle PONCET

Objet de la réunion :

- Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : rapport d'activités 2021
- Gîte équestre et touristique
- Décision modificative
- Questions diverses

LISTE DES DELIBERATIONS

DCM 2022-31 examinée le 4 octobre 2022 - RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE - approuvée

DCM 2022-32 examinée le 4 octobre 2022 - DECISION MODIFICATIVE - approuvée

DCM 2022-33 examinée le 4 octobre 2022 - TARIFS DU GÎTE EQUESTRE ET TOURISTIQUE DE LA BREILLE-LES-PINS - approuvée

Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink to the left of a circular official seal. The seal is blue and contains a central emblem of a horse and rider, surrounded by the text 'MAIRIE DE LA BREILLE-LES-PINS' and '45160 B.L.'.

Le secrétaire

The image shows a handwritten signature in blue ink, written in a cursive style.

Affiché le 6 octobre 2022

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

Mise en ligne le
06/10/2022

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 4 OCTOBRE 2022

Convocation du 28/09/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 6/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le six du mois d'octobre à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Magalie MARTIN, Vincenzo AGRELO, Philippe VARIN, Frédéric BRUERE, Anne MAYER, Mireille FOURMOND et Christophe GIGNON

Absents : Frédéric BRUERE, Christophe GIGNON

Bons pour pouvoirs : Frédéric BRUERE à Dominique GIRARD

Christophe GIGNON à Isabelle JOREAU

DCM 2022-31 RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de la BREILLE-LES-PINS, en sa séance publique du 4 octobre 2022, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 6/10/2022
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 6/10/2022
Et de la mise en ligne le 6/10/2022

Le secrétaire

Accusé de réception en préfecture
049-214900458-20221006-DCM2022-31-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

Mise en ligne le
06/10/2022

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 4 OCTOBRE 2022

Convocation du 28/09/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 6/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois d'octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Philippe VARIN, Olivier CHARRIER, Magalie MARTIN, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER.

Absents : Frédéric BRUERE, Christophe GIGNON

Bons pour pouvoirs : Frédéric BRUERE à Dominique GIRARD
Christophe GIGNON à Isabelle JOREAU

DCM 2022-32 DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus au chapitre 41 sont insuffisantes pour régulariser l'avance versée au compte 238.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Chapitre 041 dépense + 11 801,55 €

041 recette + 11 801,55€

- Les opérations comptables à émettre pour solder le compte 238 :
Mandat ordre budgétaire - 041-2184 : 11 801,55 € + 2 360,31 € TVA
Titre ordre budgétaire - 041-238 : 11 801,55 € HT
Titre ordinaire 238 : 2 360,31 € TVA

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide la réalisation des écritures indiquées ci-dessus et autorise la décision modificative sus indiquée.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 6/10/22
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 6/10/2022
Et de la mise en ligne le 6/10/2022

Le secrétaire
Procédé de réception en préfecture
049-214900458-20221006-DCM2022-32-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

Mise en ligne le
06/10/2022

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 4 octobre 2022

Convocation du 28/09/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 6/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois d'octobre à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Magalie MARTIN, Anne MAYER, Vincenzo AGRELO, Philippe VARIN et Mireille FOURMOND.

Absents : : Frédéric BRUERE, Christophe GAIGNON

Bons pour pouvoirs : Frédéric BRUERE à Dominique GIRARD
Christophe GAIGNON à Isabelle JOREAU

DCM 2022-33 TARIFS DU GÎTE EQUESTRE ET TOURISTIQUE DE LA BREILLE-LES-PINS

La commission tourisme s'est réunie lundi 19 septembre 2022 afin de revoir les tarifs du gîte équestre et touristique jugés trop élevés.

De ce fait, Madame le Maire propose de fixer les tarifs de la halte équestre – « gîte » à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents, FIXE les tarifs suivants :

| |
|-----------------------------|
| Chambre 2 personnes |
| 1 nuit : 75 € |
| Chambre 4 personnes |
| 1 nuit : 95 € |
| Dortoir 1 personne |
| 1 nuit : 30 € |
| Dortoir complet 6 personnes |
| 1 nuit : 150 € |

| |
|---------------------|
| Gîte complet |
| 1 nuit : 400 € |
| 2 nuits : 700 € |
| 3 nuits : 1.050 € |
| 4 nuits : 1.300 € |
| 5 nuits : 1.550 € |
| 6 nuits : 1.800 € |
| 7 nuits : 2.000 € |
| 8 nuits : 2.285 € |
| 9 nuits : 2.570 € |
| 10 nuits : 2.855 € |
| 11 nuits : 3.140 € |
| 12 nuits : 3.425 € |
| 13 nuits : 3.710 € |

| |
|-----------------------|
| Accueil cheval |
| 1 nuit : 15 € |

* Pour le gîte complet pour une réservation au-delà de 14 nuits, il faudra contacter la mairie au 02.41.52.02.82.

* Capacité maximum 15 personnes.

* Une taxe de séjour redevable par personne et par nuit. (Révisable chaque année avec les tarifs en vigueur votés par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire)

* Caution demandée : Pour 1 chambre 300 €, pour le gîte complet 2.000 €.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 6/10/2022
Et de la publication le 6/10/2022

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 6/10/2022
Le Maire,
Armelle PONCET

Le secrétaire




SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022 à 19h00

Convocation du 28/09/2022

Mise en ligne le

14/11/2022

Président : Armelle PONCET**Secrétaire de séance** : Marie-Claire VIRIEUX**Présents** : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Philippe VARIN, Frédéric BRUERE, Magalie MARTIN, Isabelle JOREAU, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER et Mireille FOURMOND.**Absents** : Christophe GAINON et Frédéric BRUERE**Bons pour pouvoirs** : Christophe GAINON à Isabelle JOREAU

Frédéric BRUERE à Dominique GIRARD

Ordre du jour :

- Saumur Agglo rapport d'activités 2021,
- Décision modificative,
- Gîte équestre,
- Affaires diverses,

Alice, adjoint administratif, explique la nouvelle procédure pour la publicité du compte-rendu de séance de conseil municipal. Chaque compte-rendu sera mis en ligne le mois d'après la réunion, après validation du conseil municipal.

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les sujets suivants :

DCM 2022-31 RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de la BREILLE-LES-PINS, en sa séance publique du 4 octobre 2022, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

Arrivée de Madame Isabelle JOREAU.

DCM 2022-32 DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus au chapitre 41 sont insuffisantes pour régulariser l'avance versée au compte 238.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Chapitre 041 dépense + 11 801,55 €

041 recette + 11 801,55€

- Les opérations comptables à émettre pour solder le compte 238 :
 - Mandat ordre budgétaire - 041-2184 : 11 801,55 € + 2 360,31 € TVA
 - Titre ordre budgétaire - 041-238 : 11 801,55 € HT
 - Titre ordinaire 238 : 2 360,31 € TVA

Mise en ligne le

14/11/2022

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide la réalisation des écritures indiquées ci-dessus et autorise la décision modificative sus indiquée.

DCM 2022-33 TARIFS DU GÎTE EQUESTRE ET TOURISTIQUE DE LA BREILLE-LES-PINS

La commission tourisme s'est réunie lundi 19 septembre 2022 afin de revoir les tarifs du gîte équestre et touristique jugés trop élevés. En effet les tarifs avaient été fixés initialement pour une capacité de 24 personnes.

De ce fait, Madame le Maire propose de fixer les tarifs de la halte équestre – « gîte » à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, FIXE les tarifs suivants :

| |
|---------------------|
| Chambre 2 personnes |
| 1 nuit : 75 € |

| |
|---------------------|
| Chambre 4 personnes |
| 1 nuit : 95 € |

| |
|--------------------|
| Dortoir 1 personne |
| 1 nuit : 30 € |

| |
|-----------------------------|
| Dortoir complet 6 personnes |
| 1 nuit : 150 € |

| |
|--------------------|
| Gîte complet |
| 1 nuit : 700 € |
| 2 nuits : 1.050 € |
| 3 nuits : 1.300 € |
| 4 nuits : 1.550 € |
| 5 nuits : 1.800 € |
| 6 nuits : 2.000 € |
| 8 nuits : 2.285 € |
| 9 nuits : 2.570 € |
| 10 nuits : 2.855 € |
| 11 nuits : 3.140 € |
| 12 nuits : 3.425 € |
| 13 nuits : 3.710 € |

| |
|----------------|
| Accueil cheval |
| 1 nuit : 15 € |

*** Pour le gîte complet pour une réservation au-delà de 14 nuits, il faudra contacter la mairie au 02.41.52.02.82.**

Mise en ligne le

14/11/2022

- * Capacité maximum 15 personnes.
- * Une taxe de séjour redevable par personne et par nuit. (Révisable chaque année avec les tarifs en vigueur votés par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire)
- * Caution demandée : Pour 1 chambre 300 €, pour le gîte complet 2.000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Concernant le gîte équestre et touristique :

Monsieur Dominique GIRARD, premier adjoint informe le conseil municipal :

- qu'une clôture va être installée autour du terrain destiné à accueillir les chevaux de la halte équestre.
- que deux présentoirs seront installés dans le gîte dans le couloir

Compte-rendu des commissions :

- Bulletin : il est en élaboration. Prochaine réunion le lundi 24 octobre à 11 heures.
- Embellissement : En raison des économies énergétiques en ce qui concerne les illuminations de Noël il n'y aura plus de traversées. Il y aura juste la cabane et la place qui seront décorés. Prochaine réunion prévue le samedi 5 novembre.
- Chemins : Presque tous les chemins ont été répertoriés et vont être remis en état pour des raisons de sécurité lorsqu'il y a des incendies.

Un arbre, une naissance : il y a eu 8 naissances depuis l'année dernière. Une commande d'arbres va être effectué et les plantations auront lieu en novembre.

Restaurant scolaire : La société Sodexo nous informe d'une hausse considérable des prix à partir de juin 2023.

Madame le Maire souhaite étudier la proposition de la société Restauria, autre société de restauration, afin de trouver une solution pour que le prix des repas de l'école ne soient pas trop augmentés à la rentrée prochaine.

Participation de la commune au Pays Allonnais pour le RAM : il est de 166,38 € pour l'année 2021.

Pêche : Madame le Maire demande au conseil municipal s'il a pris connaissance de la convention et des statuts pour l'éventuelle création de l'association de pêche.

Certains élus souhaitent en parler plus précisément avec les futurs membres. Une réunion est prévue mercredi 2 novembre à 18h30 afin de faire le point.

Plan d'eau des Loges : Pour des raisons de sécurité, Madame le Maire souhaite installer des barrières et des panneaux sur le site, afin qu'il ne soit plus accessible aux véhicules.

Vœux du Maire : Prévus mercredi 11 janvier à 19 heures.

Mise en ligne le
14/11/2022

La séance est levée à 20h50. La prochaine réunion est prévue mardi 8 novembre à 19 heures.

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a circular official seal. The seal is blue and contains a central emblem of a figure on horseback, surrounded by the text "MAIRIE DE LA BREILLE-LES-PINS" and the year "1912".

Remarque :

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. J. J.", written over a horizontal line.

Compte-rendu approuvé par le conseil municipal le : 8/11/ 2022

Mise en ligne le : 14/11/ 2022